

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 14 avril 2021

15 - 2021

L'an deux mille vingt et un, et le quatorze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, REBUFFAT-BOUCHÉRY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria,

Procurations : ARMENGOL André à BLANQUEFORT Jean, VIGUIER Thierry à BLANQUEFORT Jean

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Budget primitif 2021 - commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2021.

		Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Crédits proposés 2021	Fonctionnement	2 477 581.54 €	1 451 830.00 €
	Investissement	898 109.00 €	1 197 585.72 €
Reports de l'exercice 2020	Fonctionnement		1 025 751.54 €
	Investissement	51 476.72 €	
Restes à Réaliser 2020		273 000.00 €	25 000.00 €
TOTAL DU BUDGET	Fonctionnement	2 477 581.54 €	2 477 581.54 €
	Investissement	1 222 585.72 €	1 222 585.72 €
	TOTAL	3 700 167.26 €	3 700 167.26 €

Il demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2021 pour la commune, présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,



JB



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 14 avril 2021 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région, de l'Etat et de l'Union Européenne, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS
MAIRIE DE ROUJAN



Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le 16/04/2021

ID : 034-213402373-20210414-15_2021-DE



Contexte 2021 : La population légale est de 2 198 habitants, en constante évolution.

Les effectifs scolaires sont également en augmentation en relation avec les zones ouvertes à l'urbanisation.

La 8^{ème} classe, ouverte provisoirement à la rentrée de septembre 2019, est pérennisée depuis la rentrée de septembre 2020.

L'existence du collège favorise certainement l'installation de familles avec enfants en âge scolaire.

L'objectif des élus est de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour poursuivre les investissements.

Certaines opérations, qui doivent obligatoirement être poursuivies, représentent des volumes financiers non négligeables : accessibilité des bâtiments publics notamment.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueil de loisirs, concessions funéraires, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 1 451 830 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS
MAIRIE DE ROUJAN
34320



Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le 16/04/2021

ID : 034-213402373-20210414-15_2021-DE



Les salaires représentent 38.23 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 2 477 582 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Cette capacité est de 514 330 € en 2021.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	622 200	Excédent brut reporté	1 025 752
Dépenses de personnel	947 400	Recettes des services	122 000
Autres dépenses de gestion courante	183 000	Impôts et taxes	804 000
Dépenses financières	34 500	Dotations et participations	470 900
Dépenses exceptionnelles	5 020	Autres recettes de gestion courante	4 000
Autres dépenses (provisions)	20 000	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	151 132	Recettes financières	
Total dépenses réelles	1 963 252	Autres recettes	10 000
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	2 436 652
Virement à la section d'investissement	514 330	Produits (écritures d'ordre entre sections)	40 930
Total général	2 477 582	Total général	2 477 582

L'effectif communal reste stable avec

Pour les titulaires : 16 agents – 7 hommes et 9 femmes – pour 15.62 Equivalent Temps Plein (ETP)

Pour les non titulaires : 8 agents – 2 hommes et 6 femmes – pour 5.05 Equivalent Temps Plein (ETP)

Hôtel de Ville - 1, place de la Mairie - 34320 ROUJAN

☎ : 04.67.24.60.66 / 📠 : 04.67.24.70.58

mairieroujan@orange.fr

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS
MAIRIE DE ROUJAN
34320



c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

Concernant les ménages

- Taxe foncière sur le bâti : 14.98 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 69.75 %

Les taux sont inchangés depuis 2011.

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation la commune percevra le produit de la taxe départementale sur le foncier bâti, dans la limite du montant perçu précédemment au titre de la taxe d'habitation, sur des bases réévaluées.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 883 307 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 360 000 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

**DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS
MAIRIE DE ROUJAN
34320**



Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le 16/04/2021

ID : 034-213402373-20210414-15_2021-DE



b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	51 477	Solde d'investissement reporté	
Remboursement d'emprunts	65 500	Virement de la section de fonctionnement	514 330
Travaux de bâtiments (à lister)	321 000	FCTVA	34 600
	Hôtel de Ville : accessibilité, Tour, Volets école Jules Ferry, Hangar service technique		
Travaux de voirie (à lister)	252 200	Mise en réserves	299 477
	Rue de la Tuilerie, chemin endommagés catastrophe naturelle, chemin St-Christol, cheminement piéton RD13, soutènement rue de la Serre		
Autres travaux	306 500	Cessions d'immobilisations	
	Cimetière : procédure d'abandon, aire de lavage intercommunale, Programmes EP 2018 et 2019, enfouissement rue St-Laurent, pluvial av de Margon, acquisition terrain salle multi activités		
Autres dépenses	132 500	Taxe aménagement	15 000
	Extension vidéoprotection, matériel technique, forage stade, sonorisation, étude bourg centre, schéma directeur pluvial, site Internet aire de lavage		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	61 909	Subventions	338 200
Dépenses imprévues	31 500	Emprunt	
		Produits (écritures d'ordre entre section)	20 979
Total général	1 222 586	Total général	1 222 586

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS
MAIRIE DE ROUJAN



Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le 16/04/2021

ID : 034-213402373-20210414-15_2021-DE



c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- La poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux
- La poursuite de l'enfouissement des réseaux secs
- La restauration de la Tour de l'Horloge
- La réfection des chemins frappés de catastrophe naturelle
- La création d'un cheminement piétonnier sur la RD 13

d) Les subventions d'investissement prévues :

- de l'Etat : 47 000 €
- de la Région : 39 000 €
- du Département : 252 200 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Recettes et dépenses d'investissement : 1 222 586 €

Réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2020	273 000 €
Nouveaux crédits	949 586 €
- Recettes : crédits reportés 2019	25 000 €
Nouveaux crédits	1 197 586 €

b) Ratios financiers

Il sera indiqué en violet et en italique le résultat 2017 pour les communes de 2 000 à moins de 3 500 habitants pour la France métropolitaine.

1 Dépenses réelles de fonctionnement / population

1 963 252 / 2 198 = 893 € / habitant

724 € / habitant

Hôtel de Ville - 1, place de la Mairie - 34320 ROUJAN

☎ : 04.67.24.60.66 / 📠 : 04.67.24.70.58

mairieroujan@orange.fr

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS
MAIRIE DE ROUJAN



Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le 16/04/2021

ID : 034-213402373-20210414-15_2021-DE



2 Produits des impositions directes / population

700 000 / 2 198 = 318 € / habitant

397 € / habitant

2 bis Impôts et taxes / population

804 000 / 2 198 = 366 € par habitant

514 € par habitant

3 Recettes réelles de fonctionnement / population

1 410 900 / 2 198 = 642 € par habitant

896 € par habitant

4 Dépenses d'équipement y compris travaux en régie / population

1 039 200 / 2 198 = 473 € / habitant

292 € / habitant

5 Encours de la dette / population

778 781 / 2 198 = 354 € / habitant

720 € / habitant

6 Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) / population

360 000 / 2 198 = 164 € par habitant

150 € par habitant

7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

947 400 / 1 963 252 = 48.26 %

50 %

9 Marge d'autofinancement courant (MAC) (dépenses réelles de fonctionnement + remboursement capital emprunts / Recettes réelles de fonctionnement)

2 028 752 / 1 410 900 = 144 %

89.2 %

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS
MAIRIE DE ROUJAN



Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le 16/04/2021
ID : 034-213402373-20210414-15_2021-DE



10 Taux d'équipement (dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement)

1 042 200 / 1 410 900 = 74 %

32.6 %

11 Taux d'endettement (dette / recettes réelles de fonctionnement)

778 781 / 1 410 900 = 55 %

80.3 %

c) Etat de la dette

Organisme de prêt	Date de contraction	Montant emprunté	Taux fixe	Capital restant du au 31/12/2021	Durée initiale en années	Durée résiduelles en années
Crédit Agricole	mars-03	305 000.00 €	5.38	117 492.70 €	25	7
Crédit Agricole	sept-05	490 000.00 €	3.7	229 426.52 €	25	9
Crédit Agricole	déc-08	570 000.00 €	4.95	359 125.00 €	25	12
Crédit Agricole	juil-17	36 000.00 €	0.26	7 237.44 €	4	1
TOTAL		1 401 000.00 €		713 281.66 €		

Fait à ROUJAN, le 14 avril 2021

Le Maire, Jean BLANQUEFORT.



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Hôtel de Ville - 1, place de la Mairie - 34320 ROUJAN

☎ : 04.67.24.60.66 / 📠 : 04.67.24.70.58

mairieroujan@orange.fr